

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00419

EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE LAPRA, A SAINT- BONNET LES OULES : CONTRAT D'AMO A CONFIER A LA SPL CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 70

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 22 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201217-0202004190

DATE: 07AF-PHOMAGE : 22 décembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE LAPRA, A SAINT- BONNET LES OULES : CONTRAT D'AMO A CONFIER A LA SPL CAP METROPOLE

La Communauté de Communes du Pays-de-Saint-Galmier (CCPSG) avait engagé une maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la zone d'activités Lapra sur la commune de Saint-Bonnet-les-Oules. Ce projet n'a pas abouti.

Pour répondre aux demandes d'implantation et d'extension d'entreprises sur ce secteur de la Plaine, la Métropole souhaite désormais relancer un processus d'études visant à préparer l'aménagement de l'extension de la zone d'activités Lapra, sur une surface d'environ 1,73 ha.

Dans cet objectif, Saint-Etienne Métropole a consulté pour une prestation de maîtrise d'œuvre, allant des études préliminaires jusqu'à la réalisation des travaux.
En complément, Saint-Etienne Métropole souhaite confier à la SPL Cap Métropole une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'assister dans la conduite de l'opération.

Cette prestation d'AMO se déroulera en parallèle de la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir, les études préliminaires jusqu'à l'avant-projet.

Les missions confiées à Cap Métropole dans le cadre de ce contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont :

- La relecture du dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre,
- L'analyse des offres reçues par Saint-Etienne Métropole à l'issue de cette consultation,
- L'accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans le suivi de la mission de la maîtrise d'œuvre et le respect des calendriers de rendus,
- La réalisation du bilan financier de l'opération à l'issue de la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre, soit après l'avant-projet définitif,
- L'accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans la préparation d'un éventuel contrat de concession d'aménagement pour cette opération.

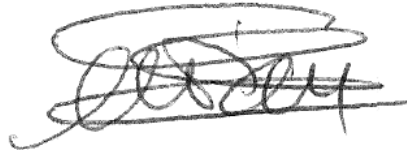
Après négociation avec Cap Métropole, le montant forfaitaire des honoraires pour cette mission a été arrêté à 27 725 € HT, sur la base de 40 jours de mission, dont 33,5 jours sont rémunérés 750 € HT/jour et 6,5 jours sont rémunérés 400 € HT/jour. La mission se déroulera sur l'année 2021.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Cap Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat d'AMO avec Cap Métropole pour la somme forfaitaire de 27 725 € HT,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget Principal SERV/2031 HT/ETUDE, opération 220.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU